

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Août 2023	Séance du Mardi 29 Août 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf Août à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 35	
Présents : 31	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 4	Abstention : 0	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuve).

Approbation des avenants n°1 dans le cadre du marché n°2021-14 pour la construction d'une station d'épuration intercommunale à Paulhan

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la délibération n°2022.01.20.08 relative à l'attribution du marché public pour la construction de la station d'épuration intercommunale Paulhan-Aspiran-Usclas d'Hérault et ouvrages annexes,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 22 Août 2023,

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} Janvier 2018,

Conformément à la délibération n°2022.01.20.08 du 20 Janvier 2022, le Conseil communautaire a approuvé la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale sur la commune de Paulhan. La livraison de ce projet, d'une capacité de 11 800 EH est prévue en fin d'année 2023.

Pour rappel, ce marché est constitué de 2 lots distincts :

- Lot 1 : construction de la station d'épuration – Groupement Saur / Le Marcory / Baldare / JP Industrie,
- Lot 2 : construction du poste de relevage d'Usclas d'hérault.

Le montant initial du marché était de 3 962 137 € H.T.

Des modifications techniques nécessaires engendrent une plus-value pour un montant de 14 541,44 € H.T., et qui se décompose ainsi :

- Lot 1 : Station d'épuration : 3 832 938,44 €HT

Descriptif :

- Tranche ferme :

Adaptation des travaux liés à la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) :

- Réduction bache eau traitée,
- Réduction capacité Skid de surpression eau traitée,
- Suppression équipements liés à la REUT (Débitmètre électromagnétique - Chloration),
- Modification des réseaux liés aux adaptations sur la REUT.

Suppression du Bypass comptage suite demande AERMC,

Suppression passerelle métallique zone anaérobie,

Dépose du mât du stade et déplacement du portail.

- Tranche optionnelle (Ceyras) :

Fourniture et pose d'un détecteur H2S,

Remplacement poignée de sectionnement.

- Lot 2 : Poste de relevage d'Usclas d'Hérault : 143 740 €HT

Descriptif :

Approfondissement de la bache de pompage du poste de relevage de 50 cm.

Ainsi, le nouveau montant total du marché est de 3 976 678,44 € H.T.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification du marché de travaux de construction de la station d'épuration intercommunale Paulhan – Aspiran – Usclas d'Hérault et selon les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

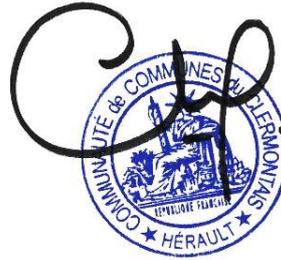
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL